



Vers des études postsecondaires payées

Services-conseils de Gestion de patrimoine TD

L'AUTOMNE EST À NOS PORTES. Les enfants sont retournés à l'école et la routine reprend tranquillement. La frénésie des vacances estivales étant chose du passé, les parents souhaiteront peut-être se pencher sur la planification stratégique visant à épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant. Diverses stratégies s'offrent à eux :

Régime enregistré d'épargne-études (REEE) : la mise en place d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) constitue une stratégie courante de financement des études postsecondaires d'un bénéficiaire admissible. Il existe deux principaux types de REEE : individuel et familial.

Un régime individuel ne permet qu'un seul bénéficiaire par régime, et le bénéficiaire n'a pas à avoir un lien de parenté avec le souscripteur. Un régime familial peut comporter plus d'un bénéficiaire, mais tous les bénéficiaires doivent avoir un lien de parenté avec le souscripteur. Les bénéficiaires peuvent comprendre les enfants et les petits-enfants. Ils doivent en règle générale être âgés de moins de 21 ans lorsqu'ils sont nommés bénéficiaires, alors que le régime individuel ne comporte pas de restriction sur le plan de l'âge.

Tandis que les cotisations effectuées par le souscripteur dans ce type de régime d'épargne enregistré ne sont pas déductibles, les placements dans cet instrument peuvent croître à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que les fonds soient retirés du régime. La limite de cotisation à vie est de 50 000 \$ pour tous les REEE par bénéficiaire.

Outre la croissance à l'abri de l'impôt, un des principaux avantages de la mise en place d'un REEE réside dans la Subvention canadienne pour l'épargne-études, offerte aux enfants jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 17 ans.

Le gouvernement verse une Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) correspondant à 20 % des cotisations à un REEE admissible jusqu'à un montant maximal annuel de 500 \$ par bénéficiaire (1 000 \$ en cas de droits de cotisation inutilisés d'une année précédente). Généralement, les droits de cotisation inutilisés relatifs à la SCEE peuvent être reportés et la limite à vie est de 7 200 \$.

Les cotisations en capital peuvent en tout temps être retirées par le souscripteur en franchise d'impôt. Les retraits de subventions, de revenus accumulés ou de montants ayant fructifié du régime d'épargne visant à

financer des dépenses liées aux études à titre de paiement d'aide aux études (PAE) pourront alors être imposés entre les mains du bénéficiaire admissible, lequel aura probablement un faible revenu imposable.

Si un bénéficiaire ne poursuit pas d'études postsecondaires et que le régime enregistré d'épargne-études est fermé, un paiement de revenu accumulé (PRA) composé du revenu gagné dans un REEE peut être versé, mais il sera alors imposé entre les mains du souscripteur et une pénalité fiscale de 20 % sera également imposée. Dans un tel cas, le bénéficiaire renonce à la subvention gouvernementale.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : Le CELI peut s'avérer un outil d'épargne souple — permettant des retraits en franchise d'impôt sans réduire les droits de cotisation à vie — tant pour des objectifs à court et à long terme, comme le financement des études postsecondaires d'un enfant.

Même si les cotisations au compte d'épargne libre d'impôt ne sont pas déductibles, les cotisations effectuées à un CELI fructifient à l'abri de l'impôt et les retraits d'un CELI sont souples et non imposables. À l'heure actuelle, la limite annuelle des cotisations s'élève à 5 500 \$.

(suite à la page 4)

Dans ce numéro

Gestion de patrimoine TD	
Vers des études postsecondaires payées	1, 4
Services économiques TD	
Regardez avant de faire le saut	2
Comité de répartition des actifs de Gestion de patrimoine TD	
Perspectives des marchés : Automne 2018	3
Renseignements importants	4

Services économiques TD

Regardez avant de faire le saut

Beata Caranci, vice-présidente et économiste en chef, Services économiques TD

LE DILEMME DE LA BANQUE CENTRALE Certains observateurs se demandent peut-être pourquoi la Banque du Canada a procédé de façon aussi déterminée à des hausses de taux d'intérêt au cours de la dernière année, dans un contexte d'incertitude quant à une éventuelle guerre commerciale et de repli du marché du logement provoqué par la nouvelle réglementation. La réponse réside dans la résilience de l'économie canadienne, comme en témoigne le deuxième trimestre.

Reculons quelque peu dans le temps. Le premier trimestre de l'année a été marqué par un recul de 20 % des ventes d'habitations, une nouvelle mesure réglementaire ayant miné la demande. Pour compliquer davantage le tout, le discours négatif de l'administration américaine s'intensifiait dans les médias. Toutefois, ces deux éléments se sont avérés de simples distractions en ce qui concerne la santé sous-jacente de l'économie. Bien sûr, les ventes d'habitations sont revenues sur terre, mais rappelons-nous qu'elles avaient atteint des niveaux stratosphériques. Avant tout, la baisse des ventes d'habitations découlait de la mise en œuvre délibérée d'une politique gouvernementale ayant pour unique objectif d'atténuer les risques futurs pour l'économie.

La demande en matière d'habitations n'a pas reculé en raison de la dégradation du revenu des ménages, des perspectives d'emplois ou de la confiance des acheteurs. Nous le savons, car les acheteurs potentiels ne se sont pas massivement retirés du marché. On a plutôt observé un mouvement de la demande : des maisons individuelles plus chères vers les copropriétés à plus faibles prix, les acheteurs souhaitant être admissibles en vertu des exigences plus rigoureuses.

La Banque du Canada n'a jamais eu de problème avec la demande de logements *comme telle*, mais plutôt avec l'endettement croissant des acheteurs ayant des prêts hypothécaires plus élevés par rapport à leurs revenus. Les mesures réglementaires ont réussi à « renverser la tendance », du moins pour l'instant.

Le ratio de la dette au revenu a reculé pendant deux trimestres d'affilée — une première depuis 2000. Toutefois, contrairement à la situation de l'époque, le marché de l'emploi a continué de progresser, la croissance des revenus a surpassé l'inflation et la proportion de la population de base en âge de travailler (25 à 54 ans) et occupant un emploi a atteint un sommet historique. Il s'agit sans contredit d'une économie en mesure d'absorber des révisions de taux d'intérêt par rapport aux niveaux déprimés.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les ventes d'habitations ont remonté dans de nombreuses villes canadiennes, y compris en Ontario, où la politique a eu un fort impact. En Colombie-Britannique, la reprise est plus lente pour la simple raison que des politiques provinciales en matière de logement sont venues s'ajouter aux mesures réglementaires nationales en janvier et en février.

Toutefois, alors que les marchés en Colombie-Britannique ont connu un repli plus long sur le plan du nombre de ventes, les prix dans la province sont demeurés plus élevés qu'en Ontario en raison d'un revirement des tendances de la demande sur le plan des types d'unités et des emplacements. Quant aux risques liés aux échanges commerciaux... ils sont dans les faits demeurés des risques. En revanche, les données réelles ont une fois de plus été résilientes.

En fait, la plus grande préoccupation de la Banque du Canada vu l'absence d'une entente sur l'ALENA était la possibilité que l'incertitude commerciale puisse mener à une dégradation tant de l'humeur des entreprises que des dépenses réelles. Mais cela ne s'est pas produit. Paradoxalement, les sondages effectués par la Banque du Canada ont indiqué une amélioration des intentions d'investissement par rapport à l'année précédente.

Nous ne connaissons jamais le cas de figure opposé (dans quelle mesure ces intentions auraient augmenté en l'absence de risques commerciaux), mais les données ont raconté leur propre histoire. Les investissements des entreprises ont progressé de façon stable pendant une année et demie. Les sociétés n'ont pas seulement ajouté de l'équipement, mais aussi de l'espace physique. En substance, l'économie canadienne a atteint un point où les niveaux élevés d'utilisation de la capacité dans presque tous les secteurs (à l'exception de l'énergie), jumelés aux marchés de l'emploi serrés, font en sorte que les entreprises doivent de plus en plus investir afin d'assurer leur survie et leur croissance, sans égard aux risques.

Revenons à aujourd'hui : la Banque du Canada a toutes les raisons de continuer à relever les taux, quoiqu'à un rythme prudent. L'expression « rythme prudent » demeure une expression délibérée, car même si le recul de l'endettement des ménages est un élément positif, il n'élimine pas entièrement les risques liés à la sensibilité des ménages aux taux d'intérêt.

Les analyses de la politique monétaire de la Banque du Canada pour juillet révèlent que les ménages sont jusqu'à 9 % plus sensibles aujourd'hui à une hausse de 200 points de base des taux d'intérêt qu'ils ne l'étaient il y a cinq ans. Cela s'explique par une plus grande part de personnes qui se retrouvent dans la catégorie à risque plus élevé (ratio de la dette au revenu de 450 % ou plus). Ces personnes affectent habituellement une plus grande part de leur revenu mensuel aux versements hypothécaires.

En outre, le nombre de personnes s'inscrivant dans cette catégorie était notable en 2014 et en 2015, comptant pour plus d'un montage sur cinq, alors qu'elles étaient en mesure d'obtenir un prêt en fonction d'un des taux les plus faibles du cycle des taux d'intérêt (tant celui de la présente phase d'expansion économique qui dure depuis 10 ans que sur une période plus longue). Cela dit, une tranche importante de la population, qui devra renouveler son prêt hypothécaire de cinq ans en 2019 et en 2020, est plus vulnérable aux changements de taux d'intérêt.

Il ne fait donc aucun doute que les risques ont diminué, sans toutefois disparaître — cela serait tout simplement trop en demander. En ce qui concerne la Banque du Canada, les risques ont leur importance, mais la banque centrale doit toujours réagir aux données entrantes, lesquelles, jusqu'à maintenant, suggèrent que nous nous trouvons dans une économie résiliente affichant une capacité raisonnablement serrée.

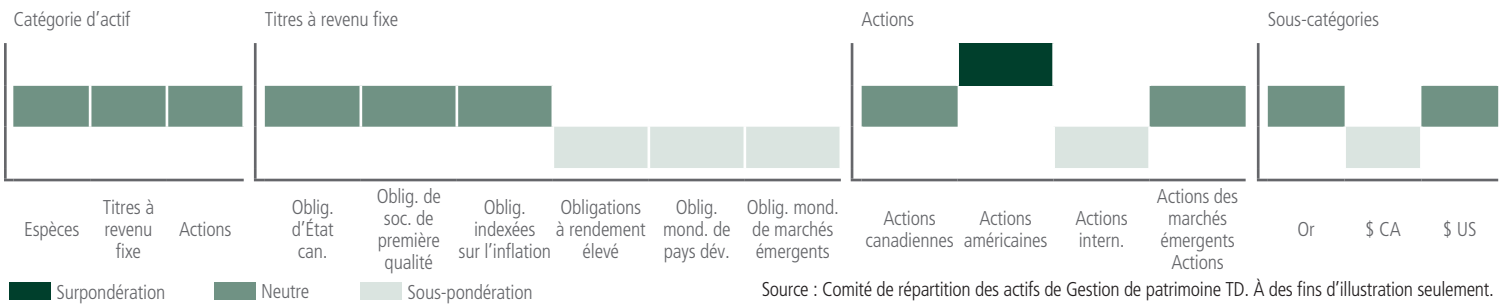
Cependant, toute preuve du contraire ou tout signe montrant que les risques intérieurs et internationaux se répercutent sur les comportements des consommateurs et des entreprises entraînerait naturellement une pause du cycle de hausse.

Comité de répartition des actifs de Gestion de patrimoine TD

Perspectives des marchés : Automne 2018

Bruce Cooper, chef de la direction et chef des placements, Gestion de Placements TD Inc. et premier vice-président, Groupe Banque TD

La répartition des actifs en bref



Source : Comité de répartition des actifs de Gestion de patrimoine TD. À des fins d'illustration seulement.

AU COURS DU DERNIER TRIMESTRE, les investisseurs ont composé avec des marchés évoluant de manière contrastée. Les marchés nord-américains ont inscrit de solides rendements tandis que les marchés internationaux, notamment les pays émergents et la Chine, ont reculé. L'augmentation de la volatilité sur les marchés internationaux découle en grande partie des événements qui se déroulent en Turquie, des signes de ralentissement économique en Chine et en Europe et des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et la Chine de même qu'entre les États-Unis et l'Europe. Dans l'ensemble, la situation économique en Amérique du Nord est plus reluisante que ne le sont les perspectives mondiales. L'économie américaine est plus vigoureuse que prévu et sa croissance a commencé à afficher une divergence par rapport au reste du monde. Les indices des directeurs d'achats à l'échelle mondiale demeurent positifs, mais ils fléchissent. Les taux d'utilisation des capacités aux États-Unis et au Canada continuent de progresser; l'écart de production a été résorbé et les deux pays performant au-delà de leur potentiel. La vigueur de l'économie des États-Unis alimente les attentes des marchés à l'égard d'une hausse des taux d'intérêt et de l'appréciation du dollar américain. La situation contribue également aux pressions financières dans certaines économies des marchés émergents.

Globalement, la croissance mondiale reste solide et les entreprises affichent d'excellents résultats. Nous croyons toujours que la hausse des taux, le resserrement opéré par les banques centrales et les inquiétudes liées à l'intensification des tensions commerciales devraient persister et que ces facteurs pourraient entraîner une augmentation de la volatilité au cours des prochains mois. Nous conservons une répartition globalement neutre entre titres à revenu fixe et actions, mais nous avons apporté au mois d'août plusieurs changements à cette répartition, lesquels sont décrits ci-dessous.

ACTIONS : Au cours du dernier trimestre, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré des rendements contrastés, les marchés américains ayant inscrit des gains et les marchés internationaux ayant reculé, particulièrement ceux de la Chine et des pays émergents. Les actions américaines ont atteint un sommet inégalé en août 2018 vu la poursuite de la solide croissance économique, alimentée par les mesures de relance budgétaire de l'administration Trump. Compte tenu de la croissance soutenue des bénéfices des sociétés, de l'inflation des salaires obstinément faible et des ratios cours/bénéfices qui profitent de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, il est possible que les actions américaines demeurent vigoureuses. D'éventuelles erreurs de politique monétaire par la Réserve fédérale américaine, des poussées d'inflation et des tensions commerciales constituent les principaux risques que nous continuons de surveiller attentivement. En ce qui concerne les actions, la pondération neutre des actions américaines est devenue une légère surpondération. La croissance solide et soutenue des bénéfices, l'inflation des salaires stagnante et l'amélioration des évaluations contribuent

aux perspectives positives en matière de rendement. Nous avons abaissé la pondération des actions internationales, laquelle est passée d'une position neutre à une modeste sous-pondération. La poursuite des tensions commerciales avec la Chine et les risques de tarifs douaniers supplémentaires demeurent des obstacles. En outre, la vigueur du dollar américain exerce toujours des pressions sur les actions des marchés émergents. Nous maintenons la pondération neutre des actions canadiennes. Malgré de solides rendements de la part des actions canadiennes au cours des 12 derniers mois, il subsiste des préoccupations à l'égard des tensions commerciales et de leur incidence sur la croissance de l'économie du Canada. À l'heure actuelle, les dépenses des ménages sont freinées par les taux d'intérêt plus élevés et le resserrement des lignes directrices sur les prêts hypothécaires. La dépendance du Canada à l'égard des entreprises des secteurs cycliques à forte intensité de capital par rapport aux entreprises à forte croissance des secteurs des soins de santé et des technologies reste également un défi. La hausse du prix du pétrole peut toutefois contribuer à gonfler les rendements.

TITRES À REVENU FIXE : Dans l'ensemble, nos prévisions pour les obligations restent inchangées et nous nous attendons à ce qu'elles génèrent un rendement à peu près équivalent aux coupons (à un chiffre faible). Nous octroyons une pondération neutre aux obligations d'État canadiennes, qui peuvent constituer une source de diversification, de stabilité et de revenu modeste. Nous sommes également neutres à l'égard des obligations de sociétés de première qualité. Les écarts se sont resserrés, mais ces titres peuvent encore offrir un avantage de taux par rapport aux obligations d'État, et le contexte économique est favorable à la santé des entreprises. L'écart entre le taux d'une obligation à taux nominal fixe et le taux réel d'une obligation indexée sur l'inflation (taux d'inflation neutre) augmente graduellement, mais demeure raisonnable d'un point de vue historique. C'est pourquoi nous maintenons également la pondération neutre des obligations indexées sur l'inflation.

Pour ce qui est des obligations à rendement élevé, nous sommes passés d'une sous-pondération maximale à une modeste sous-pondération. Ces titres ont profité du resserrement de la politique monétaire par les banques centrales et de la hausse des taux des obligations d'État. En ce qui concerne les obligations mondiales des pays développés, nous privilégions actuellement une sous-pondération maximale, car les faibles taux nominaux et réels en Europe et au Japon sont peu intéressants. Nous avons réduit la pondération des obligations mondiales des marchés émergents pour la faire passer à une légère sous-pondération. Les titres de créance des marchés émergents ont été touchés par divers facteurs, dont la hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar américain, l'augmentation des prix du pétrole et la menace d'une guerre commerciale mondiale. Nous sommes d'avis que ces facteurs continueront de peser sur cette catégorie d'actif.

Gestion de patrimoine TD

Vers des études postsecondaires payées (suite de la page 1)

Tout droit de cotisation inutilisé à un CELI peut être reporté aux années ultérieures. Les plafonds des cotisations ont changé au fil des ans. Pour un résident canadien n'ayant jamais contribué à un CELI, la limite de contribution cumulative pour 2018 est de 57 500 \$.

Si votre enfant est âgé d'au moins 18 ans, vous pouvez lui faire don de fonds pouvant être déposés dans son CELI aux fins de l'épargne en vue des études postsecondaires. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une fois le don effectué, votre enfant peut faire ce qu'il veut des fonds.

Compte en fiducie : Un compte bancaire ou de courtage « en fiducie » est une entente de fiducie informelle en vertu de laquelle les cotisations sont détenues en fiducie au nom d'un enfant mineur. On ne profite pas d'avantages de report d'impôt ni de subventions gouvernementales, mais il n'y a pas de plafond de cotisations et les fonds peuvent être affectés aux études ou à d'autres fins.

En règle générale, le revenu gagné dans ces comptes est imposé entre les mains du cotisant jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 18 ans, mais certains gains en capital peuvent être imposés entre les mains d'un bénéficiaire mineur. Il convient toutefois de noter que lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 18 ans, il a droit aux fonds détenus dans le compte.

Prêt à taux prescrit à une fiducie familiale : Au moyen d'une entente de prêt écrite, un parent consent un prêt à une fiducie familiale au taux d'intérêt prescrit par le gouvernement fédéral au moment où est consenti le prêt.

Les intérêts cumulés à l'égard du prêt pendant l'année civile en cours doivent être acquittés avant le 30 janvier de l'année suivante pour éviter les règles d'attribution. La fiducie familiale peut utiliser les fonds pour investir dans des titres négociables. Le revenu peut alors être distribué à des bénéficiaires adultes afin de contribuer au financement des études et, par conséquent, il pourrait être imposé entre les mains des bénéficiaires.

Fractionnement du revenu au moyen de sociétés privées : Si vos enfants sont actionnaires de votre société privée, veuillez noter que des changements récents apportés aux règles de l'impôt sur le revenu fractionné applicables aux sociétés privées ont diminué les occasions de fractionnement du revenu.

De nombreux propriétaires-gestionnaires versaient auparavant des dividendes à des enfants actionnaires pour aider à payer leurs études. Toutefois, ces dividendes seront maintenant visés par les règles de l'impôt sur le revenu fractionné et pourraient être assujettis au taux d'imposition marginal le plus élevé. Vous pouvez continuer à verser un salaire raisonnable à vos enfants à l'égard de tout travail effectué. Le revenu gagné sera imposé entre leurs mains et votre société pourra déduire une dépense.

Il existe également des exceptions aux règles de l'impôt sur le revenu fractionné qui pourraient s'appliquer à vos enfants. Par exemple, si votre enfant est âgé de 25 ans ou plus, poursuit des études supérieures et est également actionnaire de votre société, ses actions pourraient répondre à la définition d'« actions exclues » et son revenu pourrait être assujetti à un critère du « caractère raisonnable ».

Si c'est le cas, le revenu qu'il ou qu'elle reçoit ne sera pas considéré comme étant un revenu fractionné assujetti au taux d'imposition marginal le plus élevé. Les règles de l'impôt sur le revenu fractionné peuvent être complexes. Si vous songez à verser un dividende de votre société à votre enfant pour contribuer à financer ses études, veuillez consulter vos conseillers en fiscalité et juridiques pour vous assurer que les dividendes ne sont pas assujettis à ces règles.

Ces stratégies peuvent être combinées pour financer les études postsecondaires d'un enfant ou d'un petit-enfant. Pour vous aider à prendre la bonne décision et à mettre en œuvre les stratégies qui conviennent à votre situation, veuillez consulter votre conseiller TD ainsi que des conseillers en fiscalité et juridiques.



Les renseignements aux présentes sont en date du 1^{er} septembre 2018 et ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes à l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à de tels écarts. On ne doit pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Le Comité de répartition des actifs de Gestion de patrimoine TD (le Comité) est formé de divers professionnels des placements de la TD. Le Comité a le mandat de publier des perspectives trimestrielles qui présentent un point de vue concis sur la situation à prévoir sur les marchés pour les 6 à 18 mois à venir. Ces conseils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements sur les marchés peuvent se révéler sensiblement différents de ceux implicitement ou explicitement formulés dans les perspectives trimestrielles du Comité. Les perspectives trimestrielles ne remplacent pas les conseils de placement. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées, qui offrent des produits et des services de dépôts, de placements, de prêts, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.